

L'ALTERNANCE

Un tremplin vers l'emploi



Offre de formations, types de contrats, rémunérations, témoignages...

Étudiant ou employeur, retrouvez toutes les informations utiles concernant les formations en alternance à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Nantes.



Faculté de droit
et des sciences politiques
Pôle Sociétés



CFA
FormaSup
Pays de la Loire

Présentation & offre de formations

Les formations en alternance à la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Nantes permettent d'obtenir un diplôme universitaire (licence et master) et d'acquérir une qualification professionnelle reconnue en associant formation théorique à l'Université et formation pratique en situation de travail en entreprise.

5

bonnes raisons

de suivre une formation en alternance

- > Obtenir un diplôme national reconnu tout en préparant son insertion professionnelle.
- > Se former différemment en alternant des périodes à l'Université et en entreprise.
- > Acquérir des compétences de terrain et une expérience professionnelle.
- > Etre salarié rémunéré d'une entreprise et bénéficier de la gratuité des frais de formation.
- > Etre accompagné tout au long de son parcours par un tuteur enseignant et un tuteur en entreprise.

Nos points forts

- > Un accompagnement pendant la recherche du contrat en alternance par une équipe dédiée
- > Un enseignement de qualité dispensé par des enseignants chercheurs et des professionnels en activité
- > 96 % de réussite en contrat de professionnalisation en 2021-2022
- > 97 % de réussite en contrat d'apprentissage en 2021-2022



Notre offre de formations *

À la Faculté de Droit et des Sciences politiques de Nantes, vous trouverez des formations ouvertes à différents types de contrats d'alternance. Ci dessous la liste des formations dispensées.

Pour plus d'informations concernant l'Alternance Pro A, rapprochez-vous du service de la Formation Professionnelle Continue

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation
Licence professionnelle Métiers du Notariat	X	X
Licence professionnelle Métiers du Droit de l'immobilier <small>(en cours de validation)</small>	X	X
Licence 3 ^{ème} année Juriste assistant	X	X
Master 2 Droit des affaires	X	X
Master 2 Droit des opérations immobilières		X
Master 2 Droit de la propriété intellectuelle	X	X
Master 2 Droit social approfondi	X	X
Master 2 Droit social et ressources humaines	X	X
Master 2 Droit du marché - Concurrence et consommation		X
Master 2 Droit du marché - Agro-alimentaire		X
Master 2 Droit public des affaires	X	X
Master 2 Droit de l'environnement et des transitions écologiques <small>(en cours de validation)</small>	X	X
Master 2 Droit des collectivités territoriales	X	X

* Liste susceptible d'être soumise à des modifications, pour consulter la liste à jour merci de vous rendre sur www.droit.univ-nantes.fr

Alternant

> Quels contrats pour quels profils ?

Contrat d'apprentissage

Bénéficiaires

> Personnes âgées de 16 à 29 ans révolus
> Possibilité au-delà de 29 ans :
Poursuites d'études, travailleurs handicapés, créateurs d'entreprises, sportifs de haut niveau.

Rémunération

Moins de 21 ans

De 43% à 67%* du SMIC ou du SMC

De 21 à 25 ans

De 53% à 78%* du SMIC ou du SMC

Plus de 26 ans

100%* du SMIC ou du SMC

Contrat de professionnalisation

> Personnes âgées de 16 à 25 ans
> Demandeurs d'emploi de plus de 26 ans
> Bénéficiaires du RSA, ASS, AAH
> Les personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé

65%* du SMIC ou du SMC

80%* du SMIC ou du SMC

100%* du SMIC
ou 85% du SMC si plus favorable

Promotion ou reconversion par l'alternance - Pro A

> Salarié en CDI dont la qualification est ≤ à un diplôme de niveau II (Niveau Licence)
> Salarié en CUI ou en CDI
> Salariés dont la qualification n'est pas suffisante au regard des évolutions technologiques

Maintien de la rémunération du salarié si la formation se déroule sur le temps de travail

* Peut différer selon les secteurs d'activité

TÉMOIGNAGES

«Je souhaitais faire une alternance pour me confronter le plus rapidement possible au monde professionnel. Sûrement un peu lassé de la théorie, je souhaitais pratiquer le Droit. Sur un plan personnel, cette expérience m'a fait mûrir. Sur le plan professionnel, dès la fin du contrat d'alternance, j'ai directement été embauché par l'entreprise dans laquelle j'ai effectué mon alternance.»

Hélen NICOLAS- Master 2 Droit du marché - promotion 2020-2021

Méline PROD'HOMME- Master 2 Droit des affaires- promotion 2021-2022

«Poursuivre nos études en alternance, grâce aux missions très concrètes qui nous sont confiées par le maître d'apprentissage, nous permet de mettre en pratique les cours théoriques dispensés à la faculté depuis la licence, tout en approfondissant les cours plus pratiques dispensés dans le cadre du master 2.»

6 Étapes clés

1. Contacter le service de la Formation Professionnelle Continue.
2. Si vous êtes en Master 1 de la Faculté de Droit de Nantes : chaque étudiant ayant validé son Master 1 peut prétendre au Master 2 .

Si vous venez d'une autre faculté ou de la formation professionnelle continue, il faudra adresser votre dossier de candidature par le biais de la plateforme numérique.

3. Préparer vos outils de recherche d'alternance. Proposez vos compétences aux entreprises : Démarchez, candidatez !
4. Recevoir l'accord d'admission du responsable pédagogique de la formation après étude de votre dossier.
5. Faire valider les missions proposées par l'entreprise.
6. Une fois recruté par l'entreprise et admis en formation : finaliser l'établissement du contrat d'alternance.

Nous contacter

Formation Professionnelle Continue
Faculté de Droit et des Sciences politiques
Chemin de la Censive du Tertre
BP 81307
44313 Nantes cedex 3

02 40 14 16 97 / 02 40 14 15 17
alternance.droit@univ-nantes.fr
www.univ-nantes.fr/droit



Quels avantages pour l'entreprise ?

- > Former un alternant aux métiers et à la culture de l'entreprise
- > Des avantages financiers en fonction du type de contrat et du salarié concerné

Quels contrats pour quels employeurs?

Contrat d'apprentissage

Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole ainsi que les employeurs du milieu associatif et des professions libérales. Les employeurs du secteur public non industriel et commercial (fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière, ainsi que les établissements publics administratifs).

Contrat de professionnalisation

Tous les employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'Etat, des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs.

Promotion ou reconversion par l'alternance - Pro A

Employeurs concernés

6 Étapes clés

1. Contacter : votre OPCO pour connaître les modalités de mise en œuvre et de financement.
Ou le CNFPT pour les employeurs de la Fonction publique territoriale.
2. Contacter le service de la Formation Professionnelle Continue :
Valider l'adéquation de la mission proposée et la formation préparée
Faire diffuser l'offre aux candidats motivés pour effectuer un contrat par alternance (sauf Pro-A)
3. Sélectionner le candidat lors d'un processus de recrutement (sauf Pro-A).
4. Contacter le service Formation Continue pour finaliser l'établissement du contrat d'alternance.
5. Signer le contrat et transmettre l'accord de prise en charge de l'OPCO.
6. Accompagner le salarié pendant toute la durée du contrat en lien avec la Faculté de Droit et des Sciences politiques.

Plus d'informations

Toutes les informations sur l'alternance, les aspects réglementaires et de mise en œuvre, consulter le site du Ministère du Travail – Portail de l'alternance :

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance

Formation professionnelle continue
Faculté de Droit et des Sciences Politiques
Chemin de la Censive du Tertre
BP 81307
44313 Nantes cedex 3

02 40 14 16 97 / 02 40 14 15 17
alternance.droit@univ-nantes.fr